

Ma commune est-elle éligible ?

Le code postal n'est pas assez précis pour déterminer l'éligibilité, seule, l'adresse postale permet de réaliser un test d'éligibilité valable.

Rendez-vous sur le site des opérateurs pour réaliser vous-même le test ou n'hésitez pas à les contacter par téléphone, un conseiller commercial le réalisera pour vous.

Mon habitation est-elle éligible ?

Vous pouvez réaliser vous-même le test sur le site internet des différents opérateurs en saisissant l'adresse exacte de votre habitation.

Vous pouvez également contacter directement par téléphone les opérateurs, un conseiller commercial prendra la main pour effectuer le test d'éligibilité de votre domicile directement avec vous.

L'habitation d'une personne de ma famille est-elle éligible ?

Vous pouvez réaliser vous-même le test sur le site internet des différents opérateurs en saisissant l'adresse exacte de l'habitation du membre de votre famille.

Vous pouvez également contacter directement par téléphone les opérateurs, un conseiller commercial prendra la main pour effectuer le test d'éligibilité de votre domicile directement avec vous.

Mon voisin est éligible et pas moi, pourquoi ?

L'internet THD radio est un accès à internet par la voie hertzienne (comme pour l'accès à internet via un téléphone mobile). Ainsi la limite de couverture du service peut se trouver entre 2 habitations voisines, selon les contraintes de topographie ou de végétation. L'une sera éligible et l'autre non, cela peut arriver.

Mon voisin a une antenne sur son toit mais moi on me dit que je ne suis pas éligible, pourquoi ?

L'internet THD radio est un accès à internet par la voie hertzienne (comme pour l'accès à internet via un téléphone mobile). Ainsi la limite de couverture du service peut se trouver entre 2 habitations voisines, selon les contraintes de topographie ou de végétation. L'une sera éligible et l'autre non, cela peut arriver.

A quelle date ma commune/mon habitation sera-t-elle éligible ?

Rendez-vous directement auprès des opérateurs qui vous transmettront cette information.

Ma commune sera-t-elle un jour éligible ?

Rendez-vous directement auprès des opérateurs qui vous transmettront cette information.

Comment contacter mon opérateur ?

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires pour contacter les opérateurs.

Un opérateur du réseau m'a dit que je suis éligible, mais l'installateur n'a pas voulu m'installer l'antenne, pourquoi ?

Au moment de votre abonnement, l'éligibilité est vérifiée à partir d'une zone de couverture théorique calculée sur la base d'un modèle de paysage forcément incomplet. Il arrive qu'un obstacle non prévu (bâtiment voisin, végétation) masque le signal et interdise l'éligibilité de façon très localisée. C'est pourquoi les installateurs vérifient ce point avant toute autre opération.